

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-00000-

L'an **Deux Mille Vingt et deux** le **24 mars** à Dix-Huit Heures,
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire, salle polyvalente à Vinzelles
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

Date de convocation : 09/03/2022



SIAEP DORE -ALLIER

Place de la Mairie
63190 LEZOUX
Tel : 04 73 73 11 51
siaepdoreallier@orange.fr

Nombres de Membres :
en exercice : 16
présents : 13
votants : 14

PRESENTS : MMES GONINET L., GRENIER M.C., TARTRY-LAVEST A.
MMS BLANCHOZ P., DERBIAS J.L. DUROHANY D.,
MMS DURUPT S., GARMIS F., GIRARD J.B., MAURIN D.
MMS MAZELIER V, ORCIERE T., ROUVIDANT J.L.

POUVOIRS : M. BARGOIN J. à M. BLANCHOZ P.

OBJET : Travaux programme 2022 « Eau Potable »
Travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable
Travaux de sécurisation de la production d'eau potable site de Bassinet
Travaux de sécurisation de la production d'eau potable du puits de Charnat

Monsieur le Président présente au Comité les dossiers des projets relatifs aux travaux pour le renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable pour l'année 2022 dans le cadre d'une demande d'une subvention globale des travaux :

- Travaux de renouvellement Programme 2022 (*Délibération du 07/10/2021*) :
 - Chez Mozat-Commune de Crevant-Laveine
 - Chez Fauroux-Commune de Lezoux
 - Le Bourg-Commune de Bulhon
- Travaux de sécurisation de la production d'eau potable du puits de Charnat (régénération des drains et création de drains) et de sécurisation intrusion (*Délibération du 07/10/2021*)
- Travaux de sécurisation de la production d'eau potable site de Bassinet réalisation de deux forages d'eau potable (*Délibération du 07/10/2021*)

Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le :
Publié le :

.../...

Le Comité Syndical après l'exposé de Monsieur le Président, l'examen du dossier présenté et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ d'approuver les dossiers Projets relatifs aux travaux précités, dressés par le Cabinet Merlin et la société Somival Ingénierie dont le montant est de 1 172 000 € HT.
- ✓ que ces travaux seront passés suivant la formule "procédure adaptée" selon l'article 2123-1 1° du Code de la commande publique,
- ✓ de donner tout pouvoir à Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches utiles à une exécution rapide des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme.
Le Président,



Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le :
Publié le :

28 MARS 2022



Vincent MAZELIER

.../...